

Association Patrimoine du Léman
Genève

Rapport de la vérificatrice et du vérificateur aux comptes pour l'exercice 2019

En notre qualité de vérificatrice et vérificateur des comptes, nous avons procédé à l'examen des comptes de l'Association Patrimoine du Léman pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier et arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au trésorier et notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant.

Le total du bilan s'élève à 61'302.69 Frs. Les recettes se montent à 17'590,00 Frs et des dépenses à 16'968,18 Frs ; ainsi le compte de résultat présente un bénéfice de 621,82 Frs. De ce fait, au 31 décembre 2019, les fonds propres de l'association se montent à 49'327,69 Frs.

Nous avons contrôlé les comptes annuels 2019 en examinant les pièces comptables mises à notre disposition, soit le bilan, le compte de Pertes et Profits ainsi que le Grand Livre. Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux règles comptables ainsi qu'aux statuts de l'Association Patrimoine du Léman.

Nous recommandons à l'assemblée générale d'approuver les comptes annuels 2019 et d'en donner décharge au Comité.

Fait en deux exemplaires à Genève, le 15 mai 2020.

La vérificatrice : Désirée Wallenberg



Le Vérificateur : Jean-Marc Boccard

